

REVISION DU PLU
DE LA COMMUNE DE CAMON

Partie urbanisée - Petit Camon
Echelle : 1/2000 ème
Pièce n° 5d

APPROBATION
Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Municipal en date du
01/09/2025



N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Accès aux riverains	Commune	1370m²
2	Création d'un accès	Commune	400 m²
3	Extension du cimetière	Commune	3188 m²
4	Création d'une aire de stationnement	Commune	865 m²
5	Création d'un accès	Commune	1970 m²
6	Création d'un accès	Commune	200 m²
7	Création d'un accès	Commune	130 m²
8	Accès aux hortillonnages En matériaux perméables	Commune	112 m²
9	Création d'un fossé pour gestion des eaux pluviales	Commune	1000 m²
10	Création d'un bassin de rétention	Commune	250m3

Zonage

- UB : tissu ancien
 - UBa : centre ancien
 - UE : à vocation d'équipement
 - UC : tissu plus aéré
 - UCF : secteur le long de la rivière
 - UF : activités
 - UCr : secteur d'extension limitée
 - 2AU : zone de réserve foncière
 - 1AU : zone à urbaniser
 - 1AUE : zone d'extension à vocation d'équipement
 - A : zone agricole
 - N : zone naturelle
 - Nj : zone de jardin
 - Njc : secteur de jardins communaux
 - Nh : zone humide
 - Nht : zone humide à vocation d'équipement
 - Nzh : zone à dominante humide
- x
- Espace boisé classé au titre du L113-1
 - Emplacement réservé (le n° renvoie à la liste - L151-41)
 - Eléments à préserver au titre du L151-19 et du L151-23
 - Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU
 - Secteur soumis à OAP
 - Secteur de préservation des berges
 - secteur de jardin à préserver au titre du L151-23
 - Présence de cavités
- x
- Murs à préserver au titre du L151-19
 - Chemins à conserver
 - Eléments de continuité écologique à préserver au titre du L151-23
 - Fuseau de vue à préserver au titre du L151-23
 - Nouvel accès interdit
- Information
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
 - Suspicion de cavités

